

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET (31600)
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : MAITRISE d'ŒUVRE de l'OPERATION de réalisation d'une PLACE PUBLIQUE Square MAIMAT à MURET (31600) Conception et réalisation d'un espace public polyvalent réservé aux piétons et support de divers usages - Superficie de l'ordre de 4 600 m2
Option obligatoire : O.P.C *Nomenclature* : 05.11
4. **PROCÉDURE DE PASSATION** : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 & 74 – II - CMP) MAPA 2011/015 PI
5. **Critères de Sélection des Candidatures et d'Attribution du Marché (voir R.C)** :

Candidatures

- Régularité de la situation Administrative, juridique, fiscale et sociale,
 - Moyens humains – capacité technique & financière,
 - Titres – qualifications ou équivalents et compétences & expériences professionnelles –
- Compétences requises : 1 Architecte urbaniste DPLG – 1 paysagiste –
- Attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité

OFFRES :

- 55 % : Prix des Prestations
 - 45 % : Valeur Technique
 - Compétences & Moyens mis en œuvre - Méthodologie et Délais
6. **Retrait du Dossier de Consultation** :
 - ➔ Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au N° 05.61.51.95.41
 - ➔ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
(en cas de difficulté n'hésitez pas à appeler le 08 25 00 13 26)
 7. **Dépôt de la réponse**:
 - ➔ Monsieur le Maire – Service des Marchés Publics : HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvielh – BP 60207 - 31605 MURET CEDEX
 8. **Caractéristiques du Projet**
 - ➔ réalisation d'une place publique, ➔ 3 aspects fondamentaux :
 - Un **aspect social** : faciliter le lien social. Comme le parc et la promenade du sentier fleuri, la place constituera un espace public permettant diverses activités de la vie quotidienne en public : le repos, la promenade, les déplacements utiles en site protégé, les courses du quotidien, les rencontres avec les autres citoyens.
 - Un **aspect économique** : le projet accueillera différentes activités économiques à l'échelle du quartier. Il générera du lien social et du profit local (maintien des associations, des services -La Poste-, la banque...) - vitrine commerciale , ➔ dynamisme lié aux passages et aux échanges générés, renforcé par l'installation hebdomadaire du marché de plein vent
 - Un **aspect architectural** : le projet devra assurer une continuité architecturale et paysagère avec le projet global de rénovation du square Maimat.
 9. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : Si groupement, il sera solidaire.
 10. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
 11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Principal de la Ville correspondant à l'année d'engagement de la dépense – Section Investissement - (fonds propres) - règlement par mandat administratif : 30 jours.

12. **Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

14. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mercredi 20 avril 2011 - 10 H.

15. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : MARDI 29 mars 2011 -